



Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Toulouse, le
6 décembre 2019

Dispositif "Appui-conseil RH " : 237 TPE et PME régionales déjà accompagnées par la DIRECCTE Occitanie

Les très petites entreprises et les petites et moyennes entreprises sont au cœur de l'économie française. En Occitanie, elles représentent 96% des entreprises. Les 144000 TPE et PME régionales d'au moins 1 salarié emploient plus de 800000 salariés et sont identifiées comme le principal gisement d'emplois. Mais elles souffrent souvent d'un manque de structuration pour recruter et gérer leurs salariés.

Un dispositif de l'Etat pour faciliter les recrutements et aider ces entreprises à se développer

A travers le financement d'un accompagnement individualisé en ressources humaines par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), le dispositif "Appui-conseil RH" en faveur des TPE et des PME, permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, assuré par un cabinet spécialisé. Les PME vont alors pouvoir construire des solutions concrètes à leurs problématiques, structurer leur fonction RH et élaborer une véritable stratégie RH, pour une meilleure performance économique.

Une prise en charge financière, quel que soit le statut juridique et le secteur d'activité, facile à mobiliser !

En mobilisant ce dispositif, les entreprises peuvent bénéficier d'une prise en charge par l'Etat de 50% du coût d'un accompagnement RH de 30 jours maximum, plafonné à 15 000 € d'aides.

Toutes les TPE/PME de la région employant au moins un salarié sont éligibles quel que soit leur statut juridique et leur secteur d'activité.

L'accompagnement est facile à mobiliser par les entreprises, [auprès de la DIRECCTE](#).

237 PME d'Occitanie accompagnées depuis 2017

La DIRECCTE a accompagné 237 entreprises depuis 2017, dont 102 en 2019, démontrant ainsi le réel besoin des entreprises à anticiper, professionnaliser et structurer leur fonction RH au bénéfice de leur développement. La durée d'accompagnement moyen est de 10 jours.

48% des entreprises accompagnées ont un effectif inférieur à 11 salariés et 93% ont moins de 50 salariés.

Des besoins RH variés

Les principaux besoins exprimés sont :

- l'accompagnement du volet emploi/compétences en lien avec des changements organisationnels (nouveaux process, investissements, réorganisations ...)
- l'appui au processus de recrutement (définition des profils de poste, conduite des entretiens, intégration...)
- le développement des compétences et l'organisation des parcours professionnels (plan de développement des compétences, fidélisation, attractivité...)

Contacts Presse

DIRECCTE Occitanie
Christine LEMOAL
☎ 06.29.85.54.41
☎ 05.62.89.83.40

Marie LATREILLE DE
FOZIERES
☎ 06.45.89.72.16
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU
☎ 07.85.02.55.71
☎ 05.34.45.38.31

communication@occitanie.gouv.fr

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :

<http://www.occitanie.gouv.fr/communiques>



<https://twitter.com/PrefetOccitanie>

<http://www.occitanie.gouv.fr/>

page 1/2

- la professionnalisation du dirigeant en matière de ressources humaines et de management, avec l'enjeu de rendre l'entreprise autonome, et l'accompagnement à la mise en œuvre d'une politique RH interne à l'entreprise.

Un objectif commun de l'Etat et de la Région

La Région a également déployé à partir de 2018 un dispositif visant le même objectif, le *Contrat-appui RH*. Les moyens cumulés de l'Etat et de la Région permettront d'accompagner chaque année davantage de TPE-PME régionales dans leur développement.